

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 09
Date de la convocation : 3 février 2022

L'an deux mil vingt deux le 12 février, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis à la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mesdames NASSIR Marine, CHAPUIS Armelle et RATTEZ Karine, Messieurs CHARPY-PUGET Gilles, MOINE Bernard, CREMONA Cédric, RATTEZ Thomas, GUILLEMAUD Thibaut, ROSE Jean-Philippe.

Excusés : BILLOT Thomas, THURISSET Alexandre.

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2021 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents**.

1. Avenant à la convention cadre du Service Commun d'Instruction des Autorisation du Droit des Sols (SCIADS)

Un avenant à la convention cadre, définissant les nouvelles modalités de transmission entre les Communes membres et le SCIADS de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, a été proposé.

Il s'agit, en attendant la mise en œuvre d'un guichet unique mutualisé à l'échelle du SCIADS, de transmettre au service instructeur, sous 8 jours et au format papier au nombre d'exemplaires requis, les dossiers d'urbanisme reçus à la mairie par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention cadre du SCIADS

2. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal prend connaissance des écritures réalisées et des résultats de l'exercice 2021.

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 118 526,62 € et un déficit d'investissement de 23 745,43 €.

Le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité

3. Affectation de résultats

Compte tenu des restes à réaliser, soit 378 € de recettes, le conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants au budget 2022 :

23 745,43 € au compte 001 « déficits d'investissement reportés »

23 367,43 € en réserve au compte 1068 (recettes d'investissement)

95 159,19 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés »

4. Questions diverses

- Mr Cédric CREMONA informe qu'il n'est pas en mesure d'assister aux réunions de la Commission Tourisme / Patrimoine de la CCMT et demande si une personne pourrait y assister. Mme Marine NASSIR se propose de le remplacer.
- Une manifestation est envisagée pour inaugurer les travaux de l'espace Liberté. La date est à confirmer.
- Affouage : Mr Thomas RATTEZ demande quel sera la prochaine section dédiée aux affouages. En accord avec le garde ONF, il est décidé de terminer la section en cours à savoir Les Tessonnières.
- Les commissions sont sollicitées à étudier et fournir un programme prévisionnel de travaux et devis à proposer au préalable à la réunion de préparation du budget 2022.
- Une étude d'aménagement de la Place Edgard Ponthus sera menée conjointement avec les commissions Voirie et Aménagement Cadre de vie.
- A la demande de plusieurs riverains/exploitants concernant la circulation à vitesse excessive sur la route des Barres, une action sera menée, avec conseil et autorisation de la DRI, afin d'aménager et/ou réglementer la circulation sur cette route.
- Une demande sera à nouveau formulée à la DRI pour remplacer les panneaux de lieu-dit Fragnes par des panneaux d'agglomération « Fragnes – Commune de CRUZILLE »

Fin de la réunion à 11h40

Le Maire
Gilles CHARPY-PUGET

